REGION REUNION www.regionreunion.com

POE FEDER 2014-2020

Soutien relatif aux étude stratégiques de développement urbain durable



Programmes Opérationnels Européens FEDER 2014-2020

FICHE ACTION 7.03 SOUTIEN RELATIF AUX ÉTUDE STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTÉGRÉ

Guichet unique	Investissements d'Éducation de Formation Professionnelle et d'Inclusion Sociale				
Axe	Axe 7 : Répondre à la dynamique démographique en augmentant des services à la population				
Objectif thématique (art. 9 Règ. général et Règ. FEDER)	OT 9 - Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté				
Objectif Spécifique	OS 20 - Augmenter l'offre des services dans les communautés urbaines défavorisées et des Hauts				
Priorité d'investissement (art. 5 Règ. FEDER)	Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination : en fournissant un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales				
Version	Septembre 2017				

ACTION INTÉGRÉE DANS LA PROCÉDURE ITI

Le programme FEDER Réunion 2014-2020 adopté par la Commission Européenne le 11 décembre 2014 intègre la mobilisation de l'investissement territorial intégré (ITI), nouvel instrument d'intégration prévu à l'art 36 du règlement UE n° 1303/2013 portant dispositions communes et à l'Accord de Partenariat France.

L'ITI poursuit les objectifs du programme FEDER Réunion 2014-2020. Les actions des ITI doivent contribuer à l'accomplissement des objectifs spécifiques des axes



Soutien relatif aux étude stratégiques de développement urbain durable



prioritaires du programme et s'inscrivent dans une stratégie urbaine intégrée répondant aux exigences posées par les règlements européens.

Afin d'assurer une cohérence dans le programme et en particulier les principes de transparence, les critères de sélection intégrés à ITI sont déclinés selon le même format que les autres actions du POE FEDER 2014-2020.

CONTEXTE

L'Investissement Territorial Intégré (ITI) vise à mettre en œuvre une approche la plus intégrée possible des outils d'action publique pour soutenir les stratégies des autorités urbaines. Pour ce faire, au sein des axes prioritaires 3, 7 et 9, l'ITI autorise de coupler les moyens financiers des objectifs thématiques 3, 4 et 9 du programme FEDER Réunion 2014-2020.

Sur la période, une enveloppe indicative de 122,1 millions d'euros de FEDER sont ainsi consacrés aux actions intégrées de développement urbain durable intégré mobilisés par les ITI.

La mise en œuvre de ce nouvel instrument impose une démarche particulière.

Ainsi, la démarche ITI contribue à définir les priorités du territoire déclinées en un plan d'actions qui permettra de mobiliser les moyens financiers inscrits au PO FEDER Réunion 2014-2020 pour les actions concernées par cette procédure.

I- OBJECTIFS ET RESULTATS

1. Descriptif de l'objectif de l'action

La présente action vise à soutenir les autorités urbaines dans la déclinaison opérationnelle de la démarche ITI.

Pour ce faire seront soutenues les prestations externes ou/et internes directement liées à l'élaboration et à la mise en oeuvre de leur stratégie urbaine de développement durable et de leur plan d'action, conformément aux orientations déclinées dans les contrats territoriaux de chaque EPCI¹.

2. Contribution à l'objectif spécifique

Le développement urbain durable de La Réunion s'inscrit dans la recherche de réponse aux besoins en logement et en services générés par la dynamique démographique, de structuration des espaces pour le développement économique à une fin de maîtrise de la consommation d'énergie et de réduction des émissions de CO2, dans le cadre plus général des principes du SAR.

Le soutien à la dynamique de développement portée à l'échelon territorial par les EPCI et les acteurs locaux est une démarche partenariale nouvelle en faveur des territoires et respectueuse des caractéristiques de développement de chacun.

L'action contribue à l'objectif spécifique en permettant de répondre aux conditions préalables à la mise en œuvre de toutes les opérations susceptibles d'être soutenues par l'ITI.



Soutien relatif aux étude stratégiques de développement urbain durable



3. Résultats escomptés

Résultat attendu : Chaque territoire bénéficie d'une stratégie globale multisectorielle de développement urbain durable dont le plan d'action intégré vise à faire face aux défis du territoire

Etablissement Public de Coopération Intercommunale

II- PRESENTATION DE L'ACTION

1. Descriptif technique

- Accompagner financièrement l'autorité urbaine qui s'engage à élaborer et à présenter sa stratégie de développement urbain durable et son plan d'actions avant fin décembre 2016 ;
- Accompagner l'autorité urbaine dans la mise en œuvre de son contrat territorial ITI.

L'action consiste à financer les prestations internes et/ou externes nécessaires à l'élaboration de la stratégie de développement durable urbain et au suivi et à l'animation du contrat territorial s'inscrivant dans le cadre du volet ITI du PO FEDER 2014-2020 de La Réunion :

- les études qui présenteront et définiront notamment les orientations générales de la stratégie urbaine dans le cadre des actions retenues au sens de l'ITI au titre du POE FEDER 2014-2020;
- les dépenses internes : ETP dédié à l'animation, au suivi et à la coordination des actions ITI sur la période allant du 20 février 2015 au 31 décembre 2021.

2. Sélection des opérations

Rappel des principes de sélection du programme

- Contribution du projet aux objectifs UE 2020
- Contribution du projet à la stratégie du PO
- Maturité des projets sous l'angle faisabilité temporelle et plan de financement

Statut du demandeur

EPCI de la Réunion (autorité urbaine).

Critères de sélection des opérations

- Cohérence avec la stratégie intégrée de développement urbain durable de l'autorité urbaine et de son plan d'actions
- Cohérence avec les attendus de la réglementation européenne et la stratégie urbaine intégrée de développement durable de l'autorité urbaine
- Ingénierie nécessaire à l'animation, la coordination, le suivi, l'évaluation de la stratégie urbaine intégrée de développement durable et les actions du contrat territorial ITI de l'autorité urbaine.

REGION REUNION www.regionreunion.com

POE FEDER 2014-2020

Soutien relatif aux étude stratégiques de développement urbain durable



Rappel des prescriptions environnementales spécifiques Sans objet

3. Quantification des objectifs (indicateurs)

Indicateur de réalisation	Unité de mesure	Valeurs			Indicateur de performance
		Référence	Cible (2023)	Intermédiaire (2018)	
Pas d'indicateur					

4. Nature des dépenses retenues/non retenues spécifiques à l'action

Dépenses retenues spécifiquement

Les dépenses retenues sont les dépenses hors taxes

Elles concernent toutes les études pré-opérationnelles ou tous travaux menés en interne au bénéficiaire par :

- des ETP (diagnostic territorial, définition des orientations et des stratégies, schémas directeurs, refonte de documents, etc) nécessaires à l'élaboration de la stratégie de développement urbain durable sur le territoire concerné en lien avec les thématiques traitées au travers du PO pour les actions émargeant à l'ITI;
- des ETP dédiés à l'animation, la coordination, le suivi, l'évaluation de la stratégie urbaine intégrée de développement durable et la bonne exécution des actions du contrat territorial ITI de l'autorité urbaine

D'autres dépenses annexes peuvent être éligibles dans la mesure où **elles sont justifiées et** directement rattachées aux objectifs de la démarche ITI.

Les dépenses engagées et réalisées du 20 février 2015 au 31 décembre 2021 sont éligibles.

Dépenses non retenues spécifiquement

- Élaboration ou révision des plans locaux d'urbanisme (PLU) et des schémas de cohérence territoriale (ScoT) ;
- Études opérationnelles (maîtrise d'œuvre, Coordination de Sécurité et Protection de la Santé, contrôle technique, programmation de bâtiment).



Soutien relatif aux étude stratégiques de développement urbain durable



III- CRITÈRES DE RECEVABILITÉ ET D'ANALYSE DE LA DEMANDE

1. Critères de recevabilité

Concentration géographique de l'intervention : Zone urbaine²

Pièces constitutives du dossier

Se conformer à la liste de pièces pour le dépôt d'un dossier de demande³ En particulier :

- Un courrier de demande d'aide daté et signé précisant le montant de l'aide sollicité adressé au Président du Conseil Régional ;
- La décision de la collectivité territoriale approuvant l'adhésion à la mise en œuvre de la démarche ITI ;

Pour les études :

- Note de présentation générale de l'étude, la méthodologie retenue ;
- Échéancier prévisionnel de réalisation de la stratégie intégrée de développement urbain durable et de son plan d'actions ;
- Cahier des charges de l'étude le cas échéant :
- Estimation financière détaillée de l'étude, par phases d'études.

Pour le recrutement / affectation d'ETP :

- Lettre de Mission ou Fiche de poste de l'ETP détaillant les tâches, les rendus et l'échéancier;
- Budget prévisionnel avec clés de répartition si la ressource est affectée à d'autres missions (production des justificatifs de paie à prévoir avec feuilles de temps passé).

Les éléments de coûts doivent être présentés clairement à l'instruction (nom, fonction, taux de rémunération, temps passé sur le projet et mode de calcul des charges directes sollicitées).

En fonction de ses besoins (études et/ou ETP), l'autorité urbaine bénéficie jusqu'au 31 décembre 2021 pour mobiliser ce dispositif.

2. Critères d'analyse de la demande

Les études ou le rendu de l'ETP doivent amener les EPCI à élaborer en amont la démarche ITI sur leur territoire et à leur permettre de bénéficier d'un contrat territorial de programmation.

Les ETP dédiés doivent contribuer à l'animation, à la coordination, au suivi, et à l'évaluation des actions, permettant une bonne exécution du contrat territorial de l'autorité urbaine.

² Zone urbaine telle que définie dans la stratégie urbaine intégrée de développement durable de l'autorité urbaine du territoire concerné, pour la période 2014 2020



Soutien relatif aux étude stratégiques de développement urbain durable



³ Document disponible sur le site www.regionreunion.com

IV- OBLIGATIONS SPECIFIQUES DU DEMANDEUR (« ex-ante », afférentes au dossier de demande)

Cohérence avec une stratégie d'investissement à l'échelle du territoire concerné («contrat ITI»).

Fournir un descriptif précis des différentes phases de l'étude et/ou de la méthodologie avec un planning détaillé.

La stratégie intégrée de développement urbain durable et son plan d'actions devront être lancés en vue d'une première transmission (diagnostic du territoire) à l'autorité de gestion au plus tard fin décembre 2016.

V- MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Régime d'aide :	□ Oui	Х	Non
Si oui, base juridique :			
Préfinancement par le cofinanceur public :	□ Oui	Х	Non
Existence de recettes (art 61 Reg. Général):	□ Oui	Х	Non

• Taux de subvention au bénéficiaire : 70 %

Plafond éventuel des subventions publiques

Assiette éligible plafonnée à 100 000 euros par autorité urbaine (dont ETP : assiette éligible plafonnée à 30 000 €/an).

• Plan de financement de l'action

Dépenses éligibles			Sul	ovention			Privé
	FEDER (%)	Région (%)	État (%)	Département (%)	EPCI (%)	Autre Public (%)	s (%)
100 %	70 %	0 %	0 %		30 %		

Nb : la colonne « privés » concerne pour l'essentiel le recours à l'emprunt réalisé par le promoteur, et à la marge, la mobilisation de fonds propres.

Le plan de financement de l'action est à calculer net de recettes, au sens de l'article 61 du Règ. Général.

- Services consultés Néant.
- Comité technique



Soutien relatif aux étude stratégiques de développement urbain durable



Néant.

VI- INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu de dépôt des dossiers

Pôle d'Appui FEDER

Hôtel de Région Pierre Lagourgue - Avenue René Cassin - BP 67190 97801 Saint Denis Cedex 9.

Où se renseigner?

RÉGION RÉUNION

Guichet d'accueil FEDER

Hôtel de Région Pierre Lagourgue - Avenue René Cassin - BP 67190 97801 Saint Denis Cedex 9.

Tél: 0262.487.087

Courriel: accueil_feder@cr-reunion.fr

www.regionreunion.com

Guichet Unique Investissements d'Éducation, de Formation Professionnelle et d'Inclusion Sociale

Hôtel de Région Pierre Lagourgue - Avenue René Cassin - BP 67190 97801 Saint-Denis Cedex 9.

Tél.: 0262 671 447

AUTORITÉ URBAINE du territoire concerné

Autorité urbaine : Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD)

Nom du référent ITI: Amine VALY En cours de changement Direction Aménagement et Développement Économique.

Coordonnées: 379, rue Hubert Delisle- BP 437 - 97 430 Le Tampon Tél : 0262 57 97 77 / Mobile : 06 92 85 77 90 / Mail : <u>avaly@casud.re</u>

Autorité urbaine : Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR)

Nom du référent ITI : Olivier Colin

Direction Développement Durable et Stratégique du Territoire

Coordonnées : 3 rue de la Solidarité - CS 61025 - 97495 Sainte Clotilde CEDEX

Tél: 0262 92 49 46 / Mobile 06 92 34 49 43 / Mail: olivier.colin@cinor.org

Autorité urbaine: Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST)

Nom du référent ITI: Valérie GUSTAVIN

Coordonnées: Direction du Développement Économique et des Affaires européennes

28 rue des Tamarins- Pôle Bois BP 124 - 97470 Saint-Benoit

Tél: 02.62.94.70.00 / gsm 0692 63 07 45 mail: v.gustavin@cirest.fr



Soutien relatif aux étude stratégiques de développement urbain durable



Autorité urbaine: Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS)

Nom du référent ITI : Stéphane BABONNEAU

Coordonnées : 29 CD 26 - Pierrefonds - 97410 SAINT-PIERRE

Tél: 02 62 49 96 00 / Fax: 02 62 49 96 99 / Mail: stephane.babonneau@civis.re

Autorité urbaine : Territoires de la Côte Ouest (TCO)

Nom du référent ITI : John GANGNANT

Coordonnées : 1, rue Eliard Laude - BP 49 - 97 822 Le Port Cedex

• Tél::0262 32 20 55 - GSM:0692 06 30 41 - Mail: john.gangnant@tco.re

Service instructeur

Guichet Unique Investissements d'Éducation, de Formation Professionnelle et d'Inclusion Sociale.

VII- RATTACHEMENT AUX PRINCIPES HORIZONTAUX ET OBJECTIFS TRANSVERSAUX COMMUNAUTAIRES

Conformément aux articles 5, 7, 8 et à l'annexe 1 (Cadre stratégique commun) du Règ. Général.

Respect du principe du développement durable

Neutre

• Poursuite de l'objectif de l'égalité entre hommes et femmes et de la non discrimination

Neutre

Respect de l'accessibilité

Neutre

• Effet sur le changement démographique

Neutre